



Commune de **Montrem (24)**  
Dossier d'enregistrement d'une station de transit  
et de concassage

Pièce jointe n°9

**AVIS DU MAIRE SUR LA  
REMISE EN ETAT**



COLAS France - 51 Route de Montanceix – 24 110 SAINT-ASTIER

Octobre 2023 / Dossier E6294



**AVIS SUR LA REMISE EN ETAT – STATION DE TRANSIT ET DE CONCASSAGE – COMMUNE DE  
MONTREM**

Code de l'environnement – Livre V – Titre 1 – Chapitre II - Section 2 – Art. R512-46-4

Je soussignée, Sylvie BOUTON, Maire de la commune de Montrem (24), atteste avoir pris connaissance des modalités prévues pour la remise en état du site, lors de la fin d'exploitation, telles qu'elles figurent dans la demande d'enregistrement d'une Station de transit et de concassage, située aux Route de Montanceix sur la commune de Montrem sollicitée par la Société COLAS.

Cet avis s'inscrit dans le cadre de l'article R.512-46-4 du code susvisé dont les dispositions sont ci-après intégralement rapportées :

« 5° Dans le cas d'une installation à implanter sur un site nouveau, la proposition du demandeur sur le type d'usage futur, au sens du I de l'article D. 556-1 A, du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire, lorsqu'il n'est pas le demandeur, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme. Ces avis sont réputés émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de quarante-cinq jours suivant leur saisine par le demandeur ; »

L'usage futur du site lors de la remise en état au sens de l'article D556-1 A du code de l'environnement sera industriel (Point 1° de l'article) ou tertiaire (Point 2° de l'article). En effet, ces usages ont été définis sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONTREM : les parcelles sont en secteur UY destiné aux implantations de constructions et installations à usage commercial, artisanal ou industriel.

Je vous informe que j'apport un avis *Favorable*... sur le projet de remise en état prévu en fin d'exploitation.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le 2/10/2023

Le Maire

PJ : plan de la remise en état



*Sylvie Bouton*

# PLAN DE LA REMISE EN ÉTAT

